



Built to Lead

Pour publication immédiate : 4/5/2016

GOUVERNEUR ANDREW M. CUOMO

LE GOUVERNEUR CUOMO ANNONCE DES RÉFORMES LÉGISLATIVES EN VUE D'AUGMENTER LA SÉCURITÉ AU SEIN DU PROGRAMME DE GARDE D'ENFANTS

Le projet de loi augmente les sanctions pour les infractions graves et élargit l'accès des parents aux historiques de conformité et de violation

Cliquez [ici](#) pour consulter le projet de loi et [ici](#) pour le résumé de la loi

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo a annoncé aujourd'hui qu'il proposait un projet de loi pour instaurer des outils d'application de la loi plus agressifs, des sanctions plus sévères et plus de transparence pour le contrôle des programmes de garde d'enfants à travers l'État. La loi créera aussi des normes d'application de la loi plus uniformes pour les programmes réglementés par l'État et la Ville de New York et elle élargira l'accès des parents aux historiques de conformité et de violation des centres de garde d'enfants.

« Les parents méritent de savoir sans l'ombre d'un doute que la garderie de leur enfant est responsable et que leur enfant est entre de bonnes mains, **a déclaré le Gouverneur Cuomo**. Ces réformes permettront d'assurer que chaque programme de garde d'enfants de l'État soit tenu responsable au plus haut niveau en matière de sécurité, et ces lois plus strictes nous permettront de mieux lutter contre les parties irresponsables. Il s'agit de mesures logiques qui feront la différence dans tout l'État, et j'appelle la Législature à les adopter lors de cette session. »

En vertu de la loi proposée par le Gouverneur, les sanctions pour les garderies réglementées par l'État en cas d'infraction grave et pour les garderies illégales seront augmentées. L'amende maximale pour les infractions graves passera de 500 dollars à 5 000 dollars par jour. Les normes d'application de la loi pour les programmes de garde d'enfants réglementés par l'État et par la Ville de New York seront également plus comparables, ce qui permettra à l'État de prendre des mesures d'application plus immédiates. Les programmes de garde d'enfants réglementés par la Ville de New York devront clairement publier les rapports d'inspection et les historiques de violation, comme les programmes réglementés par l'État le font déjà.

De plus, l'État sera en mesure de suspendre ou de révoquer la licence d'un centre pour une série d'infractions, dont la supervision inadéquate, le non-maintien d'un taux approprié de personnel par enfants et la non-coopération lors d'une inspection, ainsi

que pour la blessure ou le décès d'un enfant, ou le recours à des sanctions corporelles à l'encontre d'un enfant. La suspension ou la révocation de la licence d'un opérateur à un endroit donnera immédiatement lieu à un contrôle de tous les programmes réglementés par l'État de ce même opérateur et à l'évaluation d'une action potentielle contre lui. Le moratoire des garderies qui introduisent une demande pour une nouvelle licence après une révocation passera de deux à cinq ans.

La loi fournira également aux parents les renseignements dont ils ont besoin pour prendre une décision réfléchie concernant la garderie de leur enfant en élargissant l'accès aux historiques de conformité et de violation grâce au lancement d'un registre d'État. L'accès à l'information est un élément-clé de la transformation du système de garde d'enfants et il lance un avertissement clair aux garderies qui mettent la sécurité des enfants new-yorkais en danger.

Sheila J. Poole, Commissaire par intérim au Bureau des services à l'enfance et aux familles de l'État de New York, a déclaré : « L'adoption de ce projet de loi permettra de renforcer la position de l'État de New York comme l'un des États aux systèmes de contrôle, d'inspection et d'application de la loi les plus stricts et les plus complets du pays. »

On dénombre 11 000 programmes de garde d'enfants dans la Ville de New York, dont environ 9 000 garderies familiales, garderies familiales de groupe et programmes de garde d'enfants en âge d'aller à l'école supervisés par le Bureau des services à l'enfance et aux familles, et quelque 2 000 centre de garde d'enfants réglementés par le Département de la santé et de l'hygiène mentale de la Ville de New York.

###

Des informations complémentaires sont disponibles à l'adresse www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418